



**HAL**  
open science

## Discours indirect libre et temps verbal

Jacques Bres

► **To cite this version:**

Jacques Bres. Discours indirect libre et temps verbal. H el ene Barthelmebs-Raguin; Greta Komur-Thillo; Juan Manuel Lopez-Mu noz; Sophie Marnette; Laurence Rosier. Le discours rapport e. Temporalit e, histoire, m emoire et patrimoine discursif, Classiques Garnier, pp.59-76, 2018, 978-2-406-07425-0. 10.15122/isbn.978-2-406-07427-4.p.0059 . hal-01828233

**HAL Id: hal-01828233**

**<https://hal.science/hal-01828233v1>**

Submitted on 3 Jul 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destin ee au d ep ot et  a la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publi es ou non,  emanant des  tablissements d'enseignement et de recherche fran ais ou  trangers, des laboratoires publics ou priv es.

Bres J. 2018, « Discours indirect libre et temps verbal », in Barthelmebs-Raguin H., Komur-Thillooy G., Lopez-Muñoz J. M. , Marnette S. et Rosier L. (éd.), *Le discours rapporté. Temporalité, histoire, mémoire et patrimoine discursif*, Paris : Garnier, 59-76.

### **Discours indirect libre et temps verbal**

Nous décrivons dans un premier temps l'emploi des différents temps verbaux en discours indirect libre, en fonction du type de récit (rétrospectif, simultané, prospectif). Nous envisageons ensuite différentes explications qui puissent rendre compte du fait que seul le passé simple ne peut actualiser un procès énoncé par une instance autre que le narrateur. Nous essayons successivement les clés explicatives de la *toncalité*, de la *décadence*, de l'*inclusion*, et enfin de la *borne terminale* « ouverte » du procès.

**Mots-clés** : Discours indirect, narration, passé simple, toncalité, inclusion

### **Free indirect speech and tenses**

We first describe the use of different tenses in free indirect speech in function of each narrative type (retrospective, simultaneous, prospective). We then envisage different explanations that could account for the fact that past simple is the only tense where there can be no enunciator other than the narrator: *toncality*, *decadence*, *inclusion*, *openness*.

**Keywords**: Indirect speech, narrative, simple past, toncality, inclusion

### **Discours indirect libre et temps verbal**

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée  
(A. de Musset)

### **Préliminaires**

Le 6<sup>ème</sup> colloque international du groupe Ci-dit (Mulhouse 24-26 juin 2015), *Le discours rapporté... une question de temps* proposait un premier axe intitulé : « Temporalité linguistique et actualité verbale » qui, posait entre autres, les questions suivantes : « Où en sont actuellement les travaux en matière de temporalité et d'aspectualité des formes de DR ? Comment aborde-t-on, après avoir labouré les terrains des temps passés, les discours rapportés prospectifs, anticipatifs, à visée argumentative, où domine le futur ? ». Force est de constater que, à une ou deux exceptions près, cette invitation à retravailler la question des temps verbaux dans le discours rapporté (désormais DR) n'a guère été entendue. Est-ce à dire que ladite problématique est éculée, qu'on ne saurait que répéter du déjà dit (in *i. a.* Rosier 1999, 2008 ; Marnette 2005) et pécher par outrecuidance si d'aventure on tente de faire quelque trouvaille ? Nous ne le pensons pas (complètement) et reprenons la question, certes rebattue mais pas totalement réglée, des temps verbaux de l'indicatif en discours indirect libre

(désormais DIL), pour l'essentiel en textualité narrative, à partir d'une interrogation : pourquoi le passé simple (et complémentaiement le passé antérieur<sup>1</sup>), à la différence des autres formes, ne peuvent-ils être employés en DIL ?

Nous commencerons par un rappel descriptif (section 1.) des temps qui peuvent être employés en DIL en récit *rétrospectif* (1.1.), *simultané* (1.2.) et *prospectif* (1.3.). Nous tâcherons ensuite de trouver une explication (section 2.) qui rende compte à la fois de la possibilité d'emploi de la plupart des temps verbaux comme du fait que le passé simple ne peut actualiser un procès énoncé par une instance autre que le narrateur : nous essayerons successivement les clés explicatives de la *toncalité* (2.1.), de la *décadence* (2.2.), de l'*inclusion* (2.3.), et enfin de la *borne terminale* « ouverte », qui sera retenue comme la bonne clé (2.4.).

## 1. Description : DIL et temps verbaux

Le discours rapporté peut être défini comme interaction de deux énonciations, [E] et [e], selon une relation d'enchâssement énonciatif : [E[e]]. En récit, l'acte d'énonciation [E], qui rapporte [e], est le fait du narrateur<sup>2</sup> ; l'acte d'énonciation [e] est le fait du personnage. Dans le DIL, le « rapport » est *libre* : l'acte d'énonciation du personnage est implicite ; et *indirect*, ce qui se manifeste notamment par le fait que le temps de l'énonciation  $t_0$  de [e] à partir duquel se calcule le temps verbal des procès est subordonné au temps de l'énonciation  $T_0$  de [E]. Trois relations temporelles sont possibles entre  $T_0$  et  $t_0$ , chacune d'elles déterminant l'emploi de tel ou tel temps verbal dans l'énoncé en DIL :

- Rétrospection :  $t_0 < T_0$ . On parle de récit *rétrospectif*
- Coïncidence :  $T_0 = t_0$ . On parle de récit *simultané*
- Prospection :  $T_0 < t_0$ . On parle de récit *prospectif*

### 1.1. Récit rétrospectif ( $t_0 < T_0$ ) et temps verbaux de l'énoncé en DIL

En récit rétrospectif, sont utilisés en DIL l'imparfait pour signifier la relation de simultanéité par rapport à  $t_0$  (1), le plus-que-parfait pour signifier la relation d'antériorité, et le conditionnel pour signifier la relation d'ultériorité (2) :

(1) Puis, tout d'un coup [le juge] se tourna vers Séverine.

« Madame, vous avez dit au commissaire [...] que pour vous un homme était monté à Rouen, dans le coupé, comme le train se mettait en marche ».

Elle resta saisie. Pourquoi **rappelait**-il cela ? **Était**-ce un piège ? Allait-il, en rapprochant ses déclarations, la faire se démentir elle-même ? (É. Zola, *La Bête humaine*, 1890)

(2) Je me souvenais du soir où il m'avait annoncé qu'il voulait prendre du recul, de sa détermination, du côté non négociable de sa décision. Il **avait** bien **réfléchi**. Il **reviendrait** probablement mais il ne **savait** pas quand, et il ne **pouvait** pas non plus le garantir, il ne

---

<sup>1</sup> Nous ne traiterons que du passé simple. Mais il va de soi que ce qui sera dit de ce temps vaut pour sa forme composée, le passé antérieur.

<sup>2</sup> Le plus souvent ; mais un personnage peut bien sûr rapporter également la parole d'un autre personnage.

**sentait** plus l'amour et il **devait** partir quelque temps, pour savoir où il en **était**. (C. Angot, *Rendez-vous*, 2006)

Les imparfaits *rappelait* et *était* en (1), *savait*, *pouvait*, *sentait*, *devait* en (2) actualisent des procès simultanés à l'acte d'énonciation implicite du personnage de Séverine en (1), du personnage masculin en (2). P. ex. en (2), dans « il ne sentait plus l'amour », l'imparfait donne à voir le procès (*ne plus*) *sentir* comme simultané à l'acte de parole rapporté, plus exactement comme l'incluant (cf. *infra* 2.3.). En (2), le plus-que-parfait *avait réfléchi* actualise le procès *réfléchir* comme accompli à  $t_0$ ; le conditionnel *reviendrait* actualise le procès *revenir* comme ultérieur à  $t_0$ .

On ne trouve pas, en revanche, deux autres temps de l'époque passée, le passé simple et le passé antérieur, qui semblent inaptes à porter l'énonciation du personnage. En (1), si on remplace les deux imparfaits *rappelait* et *était* par des passés simples :

(1a) Elle resta saisie. Pourquoi **rappela**-t-il cela ? **fut**-ce un piège ?

la médiation énonciative de l'actant s'efface, et les questions semblent énoncées non plus par le personnage de Séverine, mais par le narrateur lui-même.

Mais est-ce toujours le cas ? Ducrot 1980 et Hirsch 1980 n'ont-ils pas fourni des occurrences authentiques de passé simple actualisant le modal *falloir* en DIL ?

(3) Lorsqu'il eut pris de son autre main le parapluie de M. le curé, l'on se mit en marche. Le bourg était endormi. Les piliers des halles allongeaient de grandes ombres. La terre était toute grise, comme par une nuit d'été.

Mais, la maison du médecin se trouvant à cinquante pas de l'auberge, il **fallut** presque aussitôt se souhaiter le bonsoir, et la compagnie se dispersa. (G. Flaubert, *Madame Bovary*, 1857) [cité par Ducrot 1980]

(4) L'idée qu'elle venait d'échapper à la mort faillit la faire s'évanouir de terreur ; elle ferma les yeux ; puis elle tressaillit au contact d'une main sur sa manche : c'était Félicité.

- Monsieur vous attend, madame ; la soupe est servie.

Et il **fallut** descendre ! Il **fallut** se mettre à table !

Elle essaya de manger. Les morceaux l'étouffaient. (G. Flaubert, *Madame Bovary*, 1857) [cité par Hirsch 1980]

Le passé simple ne rapporte-t-il pas la parole ou la pensée des personnages, comme cela semble se vérifier de la possible explicitation de l'acte d'énonciation rapporté ?

(3a) Ils se dirent : « il faut se souhaiter le bonsoir »

(4a) elle pensa : « il faut que je descende ! il faut que je me mette à table »

Le lecteur n'a-t-il pas l'impression d'entendre la parole, externe ou interne, des personnages, ce qu'ils (se) disent, comme semble l'impliquer le commentaire qu'en fait O. Ducrot : « Flaubert, en recourant à la tournure *il fallut*, annule sa propre parole, et laisse les personnages parler à sa place » (*op. cit.* : 19)?

Cette analyse est critiquée par Vuillaume (1998) sur la base de deux arguments dirimants qui font apparaître que *il fallut* ne relève pas du DIL :

– le DIL est parfaitement compatible avec l’adjonction d’une incise contenant un verbe comme *dire, penser, etc.* Soit p. ex. en (2) :

(2b) Elle resta saisie. Pourquoi **rappelait**-il cela, *pensa-t-elle* ?

Si *falloir* était à l’imparfait en (3) et (4), un tel ajout serait parfaitement acceptable,

(3b) il **fallait**, *fit observer le prêtre*, se souhaiter le bonsoir

(4b) Et il **fallait** descendre ! Il **fallait** se mettre à table !, *pensa-t-elle*,

alors que ce type d’ajout est rigoureusement impossible avec le passé simple :

(3c) \*il **fallut**, *fit observer le prêtre*, se souhaiter le bonsoir.

(4c) \*Et il **fallut** descendre ! Il **fallut** se mettre à table !, *pensa-t-elle*.

– S’il s’agissait de DIL, il ne serait pas dit si les promeneurs ont effectivement réalisé l’obligation qu’ils avançaient. De sorte qu’avec l’imparfait un enchaînement comme :

(3d) il **fallait** se souhaiter le bonsoir, *mais aucun des promeneurs ne put s’y résoudre*,

(4d) Et il **fallait** descendre ! Il **fallait** se mettre à table !, *mais elle ne put s’y résoudre*,

paraît tout à fait naturel, alors que le même enchaînement avec le passé simple serait très problématique :

(3e) \*il **fallut** se souhaiter le bonsoir, *mais aucun des promeneurs ne put s’y résoudre*

(4e) \*Et il **fallut** descendre ! Il **fallut** se mettre à table !, *mais elle ne put s’y résoudre*.

C’est que, « en employant le passé simple, le narrateur se porte garant de l’effectuation du procès dénoté par l’infinitif » (Vuillaume *op. cit.* : 196).

Les manipulations proposées par M. Vuillaume écartent l’impression première d’un passé simple qui permettrait de rapporter en DIL la parole des personnages. Le passé simple *il fallut* est énoncé par le seul narrateur. Ce temps n’est pas de mise en DIL, ce dont nous rendrons compte en 2.

## 1.2. Récit simultané ( $T_0 = t_0$ ) et temps verbaux de l’énoncé en DIL

En récit simultané, sont utilisés le présent pour signifier la relation de simultanéité par rapport à  $t_0$  (5), le futur pour signifier la relation d’ultériorité (5, 6), le passé composé pour signifier la relation d’antériorité (7), ainsi que le conditionnel dans ses emplois modaux (8):

(5) – Ne monte pas là-haut, s’écrie-t-il avec colère. C’est trop dangereux, tout risque de s’écrouler!

Mais un démon l’incite à oser l’ascension périlleuse, l’occasion ne s’en **représentera** pas de sitôt, sans doute ne **reviendra**-t-elle jamais ici, et puisqu’il la **laisse** se débrouiller avec les taillis,

s'affaler dans les fossés, elle **peut** bien se hisser là-haut toute seule ! Ce qu'elle entreprend derechef, pas mécontente de se démontrer, et même de prendre sa revanche sur ses conseils pusillanimes. (A.-M. Garat, *Pense à demain*, 2010)

(6) Napoléon voit la faute et s'empresse d'en profiter : il donne à Ney l'ordre verbal de partir, avec 42 000 hommes, par la chaussée de Bruxelles à Charleroy, et de ne s'arrêter qu'au village des Quatre-Bras. Là, il **contiendra** les Anglais, tandis que Napoléon **battra** les Prussiens avec les 72 000 hommes qui lui restent. Le maréchal part à l'instant même. (A. Dumas, *Napoléon*, 1831)

(7) Elle. N'use pas ta salive, je sais ce que tu vas me dire. (très simple). Je me **suis fait** peloter. Lui. Oui, tu t'es fait peloter. (G. Courteline, *La peur des coups*, 1894, *apud* Vuillaume 1998)<sup>3</sup>

(8) À Paris sur mon répondeur, il y a deux messages de Michel (le 12 avril). Je devais rentrer jeudi, nous sommes vendredi. Il **aimerait** me voir. (J.-L. Lagarce, *Journal 1977-1990*, 2007)

Les présents *laisse et peut* en (5) actualisent des procès simultanés à l'acte d'énonciation implicite du personnage féminin – p. ex. dans « il la laisse se débrouiller avec les taillis », le présent donne à voir le procès *laisser* comme simultané à l'acte de parole rapporté, plus exactement comme l'incluant. Les futurs *se représentera* et *reviendra* en (5), *contiendra* et *battra* en (6) actualisent les procès comme ultérieurs au  $t_0$  de l'énonciation du personnage féminin en (5), de Napoléon en (6).

Le passé composé *suis fait peloter* en (7), dans l'énoncé de *Elle*, actualise le procès *se faire peloter* comme rapporté, énoncé par le personnage *Lui* et comme antérieur au  $t_0$  de son énonciation.

Le conditionnel *aimerait* en (8) actualise l'énonciation de la demande atténuée du personnage de Michel.

### 1.3. Récit prospectif ( $T_0 < t_0$ ) et temps verbaux de l'énoncé en DIL

Les récits prospectifs (Bres 2009a) sont rares, et nous n'avons pas relevé d'occurrence de DIL dans notre corpus<sup>4</sup>. Toutefois, en textualité dialogale, nous avons trouvé un emploi du futur (9) et du futur antérieur (10) qui s'apparente au DIL<sup>5</sup>.

(9) - Souvenez-vous, Monsieur du Bousquier, répondit majestueusement Suzanne [...] Vous savez que je ne puis rester à Alençon. [...] Ma mère me battra, elle me chassera. [...] Mais n'est-il pas plus simple que j'aille à Paris ? Ma mère pourra trouver un prétexte pour m'y envoyer : ce **sera** un oncle qui me demande, une tante en train de mourir, une dame qui me **voudra** du bien. (H. de Balzac, *La Vieille fille*, 1836)

---

<sup>3</sup> Exemple extrait d'un texte théâtral : nous n'avons pas d'exemple disponible en textualité narrative.

<sup>4</sup> Notre corpus se compose de six textes hétérogènes, de statut et de longueur fort divers : il s'agit d'une autobiographie du XVIII<sup>ème</sup> (*Pierre Prion, scribe*, manuscrit publié par E. Leroy-Ladurie, Archives Gallimard 1985) ; du roman *La Modification* de M. Butor ; de trois poèmes (Hugo, *Demain dès l'aube...* ; Baudelaire, *La Mort des amants* ; R. de Obaldia, *Fête nuptiale*) ; d'un texte bref, *Pronostications*, extrait des *Exercices de style* de R. Queneau.

<sup>5</sup> Le premier à avoir relevé ce type d'emploi est à notre connaissance Vuillaume 1998. Encore son corpus d'exemples attestés ne faisait-il état que du futur antérieur.

(10) (*une vieille maîtresse (la « Malagaise ») est venue, depuis Paris, relancer son ancien amant, jusque dans son château normand où il s'était installé pour profiter de son récent bonheur conjugal. Ils se retrouvent sur un rocher surplombant la mer*)

- Si tu refuses de mettre tes bras, pour une minute, au cou de ta Malagaise, tu peux me tuer. Oui, nous sommes seuls sur cette plate-forme, prends ton fusil. Je vais me placer dans cette embrasure. Fais feu ! Si on t'entend, tu **auras manqué** une mouette et je **serai tombée** dans la mer.

Et elle alla résolument se poser entre deux créneaux de la plate-forme. (J. Barbey d'Aurevilly, *Une vieille maîtresse*, 1851)

Sans entrer dans le détail de l'analyse de ce type d'emploi que nous avons proposé de nommer *énonciatif* (Azzopardi et Bres 2016a), on dira que les futurs simples *sera* et *voudra* en (9) rapportent par avance les procès *être* et *vouloir* comme énoncés par le personnage de la mère de la locutrice lors d'une énonciation en  $t_0$  ultérieure à  $T_0$ , comme le montrent la paraphrase de ces tours par du discours indirect :

(9a) ce **sera** un oncle qui me demande [...] une dame qui me **voudra** du bien  $\approx$  elle **dira** que c'est un oncle qui me demande, une dame qui me veut du bien.

De même qu'en (10), les futurs antérieurs *auras manqué* et *serai tombée* rapportent par avance les procès *manquer* et *tomber* comme possiblement énoncés par l'interlocuteur masculin lors d'une énonciation en  $t_0$  ultérieure à  $T_0$  :

(10a) Si on t'entend, tu **auras manqué** une mouette et je **serai tombée** dans la mer  $\approx$  Si on t'entend, tu **diras** que tu as manqué une mouette et que je suis tombée dans la mer.

La différence entre futur simple et futur antérieur tient à ce que le premier marque que le procès du discours rapporté est simultané à son énonciation future (les procès *demander* et *vouloir* sont simultanés à  $t_0$  en (9)), alors que le second marque qu'il lui est antérieur (les procès *manquer* et *tomber* sont antérieurs à  $t_0$ ).

Au terme de cette synthèse sur la description des emplois des temps verbaux de l'indicatif, il apparaît que tous sont susceptibles d'être les vecteurs d'une énonciation médiate, sauf le passé simple. Pourquoi les procès à l'imparfait, au plus-que-parfait, aux conditionnels, au présent, au passé composé, aux futurs peuvent-ils être mis au compte d'une énonciation implicite rapportée, alors que le passé simple est réfractaire au DIL ?

## 2. Explications : temps verbaux et DIL

À notre connaissance, la question n'a jamais été posée ouvertement de la sorte... et donc forcément n'a pas obtenu de réponse. Il est toutefois possible d'en inférer une de deux des théorisations les plus heuristiques (à nos yeux) du système verbal du français : celle de Damourette & Pichon (1970 [1911–1936]), et celle de Guillaume (1970 [1929]) qui rendent compte de l'emploi de l'imparfait, du plus-que-parfait et des conditionnels en DIL sans pour autant se poser la question de l'exclusion du passé simple.

### 2.1. Damourette & Pichon (1970 [1911–1936]) : l'explication par la *toncalité*

Le « taxième » d'*actualité* permet à Damourette & Pichon (1970 [1911–1936]) de distinguer les tiroirs *noncaux* (présent, passé composé, futurs) des tiroirs *toncaux* (imparfait, plus-que-parfait, conditionnels) (*op. cit.* : § 1703). À l'actualité noncale, ou « actualité présente »

centrée sur « le moi-ici-maintenant » s'opposent selon ces auteurs l'actualité toncale qui comprend « toutes les actualités, les unes centrées sur un autre être, les autres éventuellement à venir, les autres passées, qui ne sont pas celles du moi-maintenant » (*ibid.*). Ainsi, si « les propositions complétives subordonnées à un tiroir verbal exprimant le passé veulent des toncaux », c'est que « le toncal sert à substituer à ma notion de temps à moi, locuteur présentement parlant, celle des partenaires de la principale au moment du fait qu'exprime celle-ci » (*ibid.*) ; et c'est « sur l'actualité centrée autour du protagoniste<sup>6</sup> que se règle l'emploi du toncal » (*op. cit.* : §1709). Ainsi dans :

(11) La vieille, interrogée par le brigadier, répondit qu'elle *connaissait* le Navarro (*apud* Damourette & Pichon, § 1709)

le SN sujet « la vieille » est le *protagoniste* et c'est elle qui est « le support de l'actualité indiquée par *connaissait* » (*ibid.*). Cette analyse permet de rendre compte aisément de l'emploi des tiroirs toncaux en DIL (*op. cit.* : § 1738-1739) : en l'absence de discours citant, c'est-à-dire de protagoniste à l'origine d'une énonciation explicite, l'imparfait « n'exprime point un passé réel par rapport au moi-ici-maintenant, mais simplement un fait présent à l'époque considérée<sup>7</sup> dans la pensée du personnage dont il est parlé », le plus-que-parfait renvoyant à un moment antérieur à cette actualité, le conditionnel à un moment ultérieur.

Damourette & Pichon ne parlent pas de l'incompétence du passé simple à ce type d'emploi textuel. Ce tiroir relève du taxième de l'*énarration*, en compagnie des futurs : « seul le priscal [le passé simple] exprime véritablement un passé en soi, seul aussi le futur marque un avenir en soi » (*op. cit.* : § 1820). Ils diffèrent des tiroirs toncaux en ce que dans

[ceux-ci] l'expression linguistique choisit un centre différent du moi-ici-maintenant, mais en gardant la faculté de prêter à ce centre une valeur actuelle, c'est-à-dire d'y infuser la notion d'une durée vécue ; dans les tiroirs extra horains (priscal et futur) [...] l'expression linguistique [...] isole le présent d'où le locuteur peut spectaculairement considérer le passé et l'avenir en y suivant intellectuellement la surrection sèche et purement ponctuelle des événements » (*op. cit.* : § 1835)

Ne peut-on inférer de cette analyse que les tiroirs toncaux, parce que se centrant sur une autre actualité que celle du locuteur, peuvent être employés en DIL, alors que le passé simple, parce que relevant de l'*énarration* centrée sur le seul locuteur, n'aurait pas cette aptitude ?

Cette possible explication apparaît satisfaisante aussi longtemps que l'on ne s'avise pas que le futur est rangé dans le même taxième que le passé simple. Or le futur, à la différence du passé simple, peut porter la médiation énonciative (1.3.) : c'est donc que ce n'est pas le caractère « énarratif » du passé simple qui explique son inaptitude au DIL. Et d'autre part, si un temps non toncal comme le futur est apte au DIL, alors on ne peut plus rendre compte de l'aptitude au DIL par la toncalité...

---

<sup>6</sup> Par *protagoniste*, Damourette & Pichon entendent le sujet de la principale

<sup>7</sup>Ce qui correspond à  $t_0$  dans notre analyse.



## 2.2. G. Guillaume : l'explication par la *décadence*

On sait que G. Guillaume, notamment dans sa leçon du 13 janvier 1949 (1971 : 120), oppose les formes *incidentes* composées de la seule particule de temps  $\alpha$  (accomplissement), à savoir le passé simple et le futur, aux formes *décadentes* en *-ait* (imparfait, plus-que-parfait, conditionnels) composées des particules de temps  $\alpha$  et  $\omega$  (accompli). Il se sert également de la notion de *décadence* pour expliquer la transformation du discours direct en discours indirect :

ce passage du style direct au style indirect et le changement lié de 1<sup>ère</sup> personne en 3<sup>ème</sup> est une décadence syntaxique et stylistique, rendue, ainsi que toute décadence, par la forme en *-ait*. [...] on voit alors au présent des choses dites sous personne en convenance se substituer un imparfait de 3<sup>ème</sup> personne<sup>8</sup>, par lequel elles tombent, descendent, au style indirect. Cet imparfait des dire, servant à rapporter indirectement, sous changement de personne (sous décadence du rang de la personne) des paroles appartenant au langage extérieur ou intérieur, a eu dans la langue du XIX<sup>e</sup> une fortune extraordinaire. [...] La substitution de l'imparfait au présent est due à ce que l'on descend du style direct au style indirect (*ibid.*)

Ainsi la langue userait des temps verbaux *décadents* pour signifier la décadence personnelle et énonciative, et ce qui vaut pour le discours indirect vaudrait pour le DIL. L'explication semble puissante qui rend compte de l'emploi des quatre formes en *-ait*, et par inférence, de la non possibilité d'emploi du passé simple : purement incident, ce temps ne saurait porter la décadence du DIL.

L'explication inférable de la théorisation psychomécanique ne nous paraît cependant pas pouvoir être retenue : outre qu'elle s'appuie sur une conception critiquable du discours indirect (libre) comme transformation du discours direct, et que le glissement de la décadence verbale morphologique à la décadence syntactico-énonciative nous semble certes stimulant mais par trop métaphorique, elle bute sur la même pierre d'achoppement que précédemment : si l'explication tenait à la décadence, qui permet de retenir les formes en *-ait* et d'exclure le tiroir incident du passé simple, comment se fait-il que le futur, analysé comme incident, ne soit pas allergique au DIL ?

## 2.3. L'explication par la *relation d'inclusion*

Nous avouerons avoir été tenté d'expliquer la possibilité / l'impossibilité du fonctionnement en DIL des temps verbaux par un trait aspectuel, la *relation d'inclusion*, dont dispose l'imparfait mais pas le passé simple.

Partons du système de Reichenbach (1966 [1947]) et du retravail que nous en avons fait dans Azzopardi et Bres (2016b) : le philosophe définit les différents temps verbaux de l'anglais par trois points : *E* (= *event point*), *S* (= *speech point*) et *R* (= *reference point*). La relation entre *E* et *R*, de nature aspectuelle, et la relation entre *R* et *S*, de nature temporelle, peuvent être d'antériorité (–), ou de simultanéité (=). L'imparfait demande de placer le point de référence *R* dans l'époque passée, comme inclus entre les bornes initiale et terminale de l'intervalle *E*

---

<sup>8</sup> Guillaume se place dans le cas prototypique du récit hétérodiégétique

du procès : il donne une représentation *cursive* (ou *sécante*) du temps interne du procès, à la différence du passé simple, qui représente le procès globalement dans le passé :

*Corinne dormait* :  $R \subset E_1-E_2$  et  $R - S$  (le point R est inclus dans l'intervalle E du procès *dormir* et il est antérieur à S)

*Corinne dort* :  $R = E$  et  $R - S$  (le point R coïncide avec le procès E (réduit à un point) et il est antérieur à S)

En vertu de cette représentation cursive, l'imparfait est apte à signifier, en discours, la relation d'inclusion d'un procès dans un autre (Barceló et Bres 2006 : 51-52), ce que le passé simple ne permet pas :

(12) *Corinne dormait* lorsque le téléphone sonna : [sonna  $\subset$  dormait]

(13) \* *Corinne dort* lorsque le téléphone sonna \*[sonna  $\subset$  dort]

Or il apparaît que, dans les occurrences de DIL (ou plutôt dans la plupart d'entre elles comme nous allons le voir), l'acte de parole rapporté implicitement est inclus dans le procès de l'énoncé. Soit (14) :

(14) C'était peut-être la première fois qu'un désir manifesté par le colonel eût obtenu l'approbation de sa fille. Enchanté de cette rencontre inattendue, il eut pourtant le bon sens de faire quelques objections pour irriter l'heureux caprice de miss Lydia. En vain il parla de la sauvagerie du pays et de la difficulté pour une femme d'y voyager : elle ne **craignait** rien ; elle **aimait** par-dessus tout à voyager à cheval ; elle **se faisait** une fête de coucher au bivouac ; elle menaçait d'aller en Asie-Mineure. (P. Mérimée, *Colomba*, 1840)

Le fait que Miss Lydia ne craigne rien, qu'elle aime par-dessus tout voyager à cheval, et qu'elle se fasse une fête de coucher au bivouac a commencé avant l'énonciation implicite de la jeune femme et se poursuivra au-delà, à savoir que ledit acte d'énonciation est inclus dans les procès *craindre*, *aimer*, *se faire une fête* : [(acte parole de Lydia)  $\subset$  *craindre*, *aimer*, *se faire une fête*]. L'imparfait peut parfaitement réaliser cette inclusion, mais pas le passé simple :

(15) [(acte parole de Lydia)  $\subset$  *craignait*, *aimait*, *se faisait une fête*]

(16) [\* (acte parole de Lydia)  $\subset$  *craignit*, *aima*, *se fit une fête*]

Cette explication ne bute pas comme les précédentes sur les cas du futur et du présent : dans ces temps verbaux, la relation entre le point de référence R et l'intervalle E du procès est sous-déterminée ( $R \subseteq E$ ), et peut, si le cotexte le demande être d'inclusion ( $R \subset E_1-E_2$ ), et donc permettre l'inclusion d'un procès dans un autre :

(17) *Corinne dort* lorsque le téléphone sonne : [sonne  $\subset$  dort]

(18) *Corinne dormira* lorsque le téléphone sonnera : [sonnera  $\subset$  dormira]

En vertu de cette structure aspectuelle, le présent comme le futur peuvent inclure dans le procès rapporté en DIL l'acte d'énonciation implicite. Pour ne prendre que l'exemple du présent, à partir de l'occurrence (5) :

(5) – Ne monte pas là-haut, s'écrie-t-il avec colère. C'est trop dangereux, tout risque de s'écrouler!

Mais un démon l'incite à oser l'ascension périlleuse, l'occasion ne s'en représentera pas de sitôt, sans doute ne reviendra-t-elle jamais ici, et puisqu'il la **laisse** se débrouiller avec les taillis, s'affaler dans les fossés, elle peut bien se hisser là-haut toute seule !

Le fait que l'actant masculin « la laisse se débrouiller » a commencé avant l'énonciation implicite de la jeune femme et se poursuivra au-delà, à savoir que ledit acte d'énonciation est inclus dans le procès *laisser*: [(acte parole de la jeune femme)  $\subset$  *laisser se débrouiller*].

La possibilité de l'imparfait (et complémentarément des autres formes en *-ait* : plus-que-parfait et conditionnel), du présent et du futur tiendrait donc au fait que, pouvant représenter le procès cursivement, ils permettent l'inclusion de l'acte d'énonciation dans le temps interne du procès ; et l'impossibilité du passé simple, au fait que, représentant le procès globalement, il ne peut permettre cette inclusion.

Cette hypothèse séduisante rencontre elle aussi une pierre d'achoppement : dans certains cas, certes rares, le temps interne du procès à l'imparfait n'inclut pas l'acte d'énonciation implicite. Soit (19) :

(19) À propos de Londres, c'est à Florence que j'ai rencontré le rare anglais que je connaisse : Oscar Wilde, fort peu flatté m'a-t-il semblé de la rencontre, car il se croyait clandestin. Avec lui souriait un autre poète d'une génération plus nouvelle. J'ai pris deux vermouths et écouté quatre contes. Il *partait demain*, il y a de cela quatre semaines. Je ne te l'ai pas dit parce que tu étais à Paris et que tu l'aurais répété ! (A. Gide et P. Valéry, *Correspondance (1890-1942)*, 1942)

Dans l'énoncé « il partait demain », l'acte de *partir* est explicitement posé comme ultérieur à l'acte d'énonciation implicite d'Oscar Wilde. L'on ne saurait donc expliquer la possibilité / l'impossibilité d'user de tel ou tel temps en DIL par la relation d'inclusion qu'il autorise ou interdit.

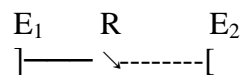
#### 2.4. L'explication par la borne terminale « ouverte »

La clé de l'emploi des temps verbaux en DIL nous semble bien cependant liée à leur structure aspectuelle, même si en 2.3. nous nous sommes fourvoyé en mettant au centre de l'analyse la question de l'inclusion. Ce qui joue, c'est un autre élément découlant comme le précédent de la relation aspectuelle entre le point de référence R et le temps interne du procès E. Notre hypothèse est que :

– du fait de l'inclusion du point de référence dans l'intervalle du procès ( $R \subset E_1-E_2$ ) dans le cas de l'imparfait, et de la possible inclusion du point de référence dans l'intervalle du procès dans le cas des temps de type de type  $R \subseteq E$  (présent, futurs, conditionnels), la borne terminale n'est pas représentée (ou peut ne pas être représentée) comme atteinte mais comme *ouverte*, ce qui permet la médiation énonciative ;

– du fait de la coïncidence entre point de référence et procès au passé simple ( $R = E$ ), la borne terminale est représentée comme atteinte et donc comme *fermée*, ce qui ne permet pas la médiation énonciative.

Nous ne développerons cette hypothèse que sur la distinction imparfait / passé simple. Reprenons la description antérieure de l'imparfait : le point de référence R est situé entre les bornes initiale et terminale de l'intervalle  $E_1$ - $E_2$  du procès. Proposons le schéma suivant pour l'imparfait dans *Corinne dormait lorsque le téléphone sonna* :



Le point R saisit le temps interne en un moment de son cours au-delà de la borne initiale  $E_1$  et en deçà de la borne terminale  $E_2$  : la partie gauche  $E_1$ -R représente la partie réalisée (trait plein) du procès, la partie droite R- $E_2$  la partie non réalisée (trait en pointillés). La réalisation effective du procès n'atteint pas la borne terminale  $E_2$ .

Le passé simple (*Corinne dort jusqu'à 8 heures*), du fait de sa saisie globale ( $R = E$ ), représente le procès effectivement réalisé jusqu'à sa borne terminale, ce qu'explicite le circonstant *jusqu'à 8 heures*. Prenons un exemple similaire à (4) et (5) où le passé simple actualise *falloir* :

(20) Il n'était plus question de résister à cet amant si aimable, mais de le perdre à jamais. Il *fallut* assister au déjeuner. Pour comble de douleur, M. de Rênal et Mme Derville ne parlèrent que du départ de Julien. (Stendhal, *Le Rouge et le noir*, 1831)

Comme on peut l'inférer de la suite que donne Stendhal au passé simple *fallut*, à savoir « Pour comble de douleur, M. de Rênal et Mme Derville ne parlèrent que du départ de Julien », Mme de Rênal assiste bien au déjeuner :

(20a) Il n'était plus question de résister à cet amant si aimable, mais de le perdre à jamais. Il *fallait* assister au déjeuner. Pour comble de douleur, M. de Rênal et Mme Derville ne parlèrent que du départ de Julien.

Mais Mme de Rênal aurait pu tout aussi bien se dispenser d'assister au déjeuner et une suite du type « Mais elle ne put s'y résoudre » était également possible :

(20b) Il n'était plus question de résister à cet amant si aimable, mais de le perdre à jamais. Il *fallait* assister au déjeuner. Mais elle ne put s'y résoudre et, prétextant quelque indisposition, resta dans sa chambre.

Le passé simple, en représentant le procès modal *falloir* jusqu'à sa borne terminale implique que l'acte d'assister au déjeuner s'est effectivement réalisé ; l'imparfait, en ménageant un espace entre le point de référence R et la borne terminale  $E_2$ , n'a pas cette implication : Mme de Rênal peut avoir assisté au déjeuner comme elle peut ne pas y avoir assisté.

La différence aspectuelle  $R = E$  (passé simple) /  $R \subset E_1$ - $E_2$  (imparfait) est à l'origine de la différence dans la réalisation du procès. Elle est également à l'origine de la différence énonciative : en (20), *fallut* est à mettre au compte du seul narrateur ; en (20a et b), *fallait* tend à être mis au compte de l'énonciation du personnage, rapportée en DIL par le narrateur. C'est l'espace R- $E_2$  qui permet la médiation énonciative avec l'imparfait, c'est cette absence d'espace qui l'empêche avec le passé simple. Métaphoriquement : le fait que l'imparfait laisse

la porte  $E_2$  ouverte permet que se glisse subrepticement à l'intérieur un énonciateur autre que le narrateur ; le fait que le passé simple ferme la porte (plutôt même qu'il ne présente pas de porte) empêche cette pénétration clandestine : le narrateur est le seul à énoncer le procès.

## Conclusion

Nous avons dans un premier temps décrit l'emploi des différents temps verbaux en DIL en relation avec le type de récit (rétrospectif, simultané, prospectif) et vérifié que le passé simple ne disposait pas de cette capacité. Nous avons proposé de ce fait plusieurs hypothèses explicatives : un temps verbal pourrait actualiser un énoncé en DIL s'il relève de la *toncalité*, de la *décadence*, s'il permet la *relation d'inclusion*. Nous avons écarté ces trois hypothèses et avancé une explication aspectuelle : un temps verbal peut actualiser un énoncé en DIL s'il ménage (imparfait) ou peut ménager (présent, futur, conditionnel) un espace R- $E_2$ , propice à une médiation énonciative, à savoir si le procès n'est pas représenté comme réalisé jusqu'à sa borne terminale  $E_2$ , si donc il laisse la *porte ouverte*. Ce qui rend compte de l'inaptitude de passé simple au DIL dans la mesure où ce temps, représentant le temps interne du procès globalement, donne à voir le procès comme entièrement réalisé, *fermant ainsi la porte* à toute possibilité de médiation énonciative.

L'hypothèse explicative présentée pourra paraître quelque peu fragile. On la confortera en ajoutant que la vertu de la « porte ouverte » de l'imparfait – et de la possibilité de la porte ouverte pour le présent, le futur et le conditionnel – est également à l'œuvre dans un autre fait : celui des valeurs modales de l'imparfait et du conditionnel, et dans une moindre mesure du présent et du futur. On a pu rendre compte de l'emploi *contrefactuel* de l'imparfait (Bres 2006, 2009b) que l'on trouve dans (21) par l'espace de non réalisation R- $E_2$  procédant de la relation aspectuelle  $R \subset E_1-E_2$  :

(21) – On a gagné. On est tous là, entiers... Mais... Mais on est tous là, parce que ça [le feu] a fini juste à temps. Juste à temps : encore un peu et on y **passait**. Ça **durait** encore dix minutes, et j'**étais** mort, et les Bastides y **passaient**. Il s'en est fallu de peu. (J. Giono, *Colline*, 1929)

Et complémentaiement : le passé simple... *ferme la porte*, non seulement à la médiation énonciative mais à toute valeur modale.

## Références bibliographiques

- Azzopardi, S. & Bres J. (2016a) : « Quand le futur ne porte pas sur le procès qu'il actualise : futur d'*énonciation* et futur de *découverte* », Revue de sémantique et de pragmatique, à paraître.
- Azzopardi, S. & Bres, J. (2016b) : « Reichenbach revisité : pour une analyse unifiée des temps verbaux de l'indicatif », communication soumise au CMLF 2016
- Barceló, J. & Bres, J. (2006) : Les temps de l'indicatif. Paris : Ophrys.
- Bres, J. (2006) : « *Encore un peu, et l'imparfait était un mode...* ». *L'imparfait et la valeur modale de contre-factualité* », Cahiers de praxématique 46, 149-176.
- Bres, J. (2009a) : « *La marquise sortira à cinq heures...* Futur de l'indicatif en français et textualité narrative », Faits de langue 26, Le futur, 197-210.
- Bres, J. (2009b) : « *Sans l'imparfait, les vendanges tardives ne rentraient pas dans la jupe rhénane...* Sur l'imparfait contre-factuel, pour avancer », Syntaxe et Sémantique 10, 33-50.
- Damourette, J. & Pichon, E. (1970 [1911–1936]) : Des mots à la pensée: Essai de grammaire de la langue française (Tome 5). Paris : D'Artrey.
- Ducrot, O. (1980) : « Analyses pragmatiques », Communications 32, 11-60.

- Guillaume, G. (1970 [1929]) : Temps et verbe. Paris : Champion.
- Guillaume, G. (1971) : Leçons de linguistique, 1948-1949, volume 1, Québec : Presse de l'Université Laval.
- Hirsch, M. (1980) : « La question du style indirect libre », in : Joly, A. (dir.), La psychomécanique et les théories de l'énonciation, Lille, Presses Universitaires de Lille, 91-103.
- Marnette, S. (2005): Speech and Thought Presentation in French : Concepts and Strategies, Amsterdam: John Benjamins.
- Rosier, L. (1999) : Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Rosier, L. (2008) : Le discours rapporté en français, Paris : Ophrys.
- Vuillaume, M. (1998) : « Le discours indirect libre et le passé simple » in S. Voegleer, A. Borillo, C. Vetter & M. Vuillaume : Temps et discours, Louvain-la-Neuve : Peeters, 191-201.